



AIDES ET SUBVENTIONS

Aide aux véhicules propres



Des montants plus élevés et plus de bénéficiaires !



Créé le : 22/01/2024

A partir du **1er janvier 2024**, les aides pour l'achat de véhicules propres évoluent pour devenir **plus accessible**.

Pour les particuliers :

- Augmentation de 50% du montant de l'aide de la Région pouvant aller **jusqu'à 9 000 euros**, contre 6 000 euros auparavant
- Ouverture de l'aide à tous les Franciliens de la grande couronne avec la suppression pour les particuliers de la nécessité de travailler au sein de la ZFE (zone à faibles émissions) pour en bénéficier.

Pour les entreprises :

- Augmentation du nombre de véhicules aidés pour chaque entreprise : **5, ou 10** si ce sont des camionnettes, au lieu de 1 auparavant,
- Augmentation du montant de l'aide pour les véhicules hydrogène : **30 000 euros** pour les utilitaires et poids lourds.

Pour les communes :

- **L'éligibilité des communes de moins de 10 000 habitants** au dispositif pour leur flotte municipale.

Plus d'informations sur : www.iledefrance.fr